

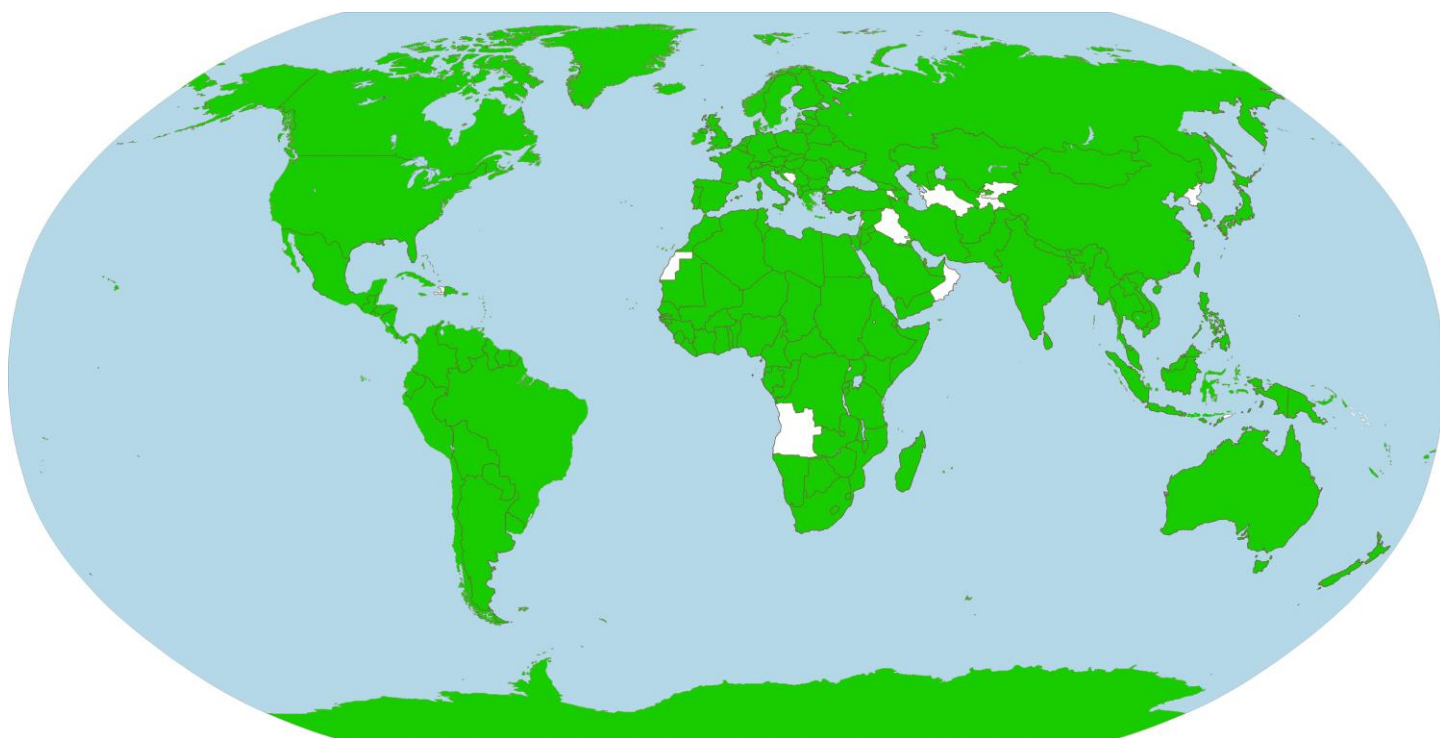
CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



RAPPORT ANNUEL DU SECRETARIAT CITES

2004

L'Article XII de la Convention requiert du Secrétariat CITES qu'il soumette aux Parties un rapport annuel sur son travail et sur l'application de la Convention. Dans son rapport pour 2004 – son 29^e rapport – le Secrétariat présente ses activités par rapport aux buts et aux objectifs définis par la Conférence des Parties dans la *Vision d'une stratégie jusqu'en 2005*.



INDEX

But 1: Améliorer la capacité de chaque Partie d'appliquer la Convention.....7

Objectif 1.1

Aider à l'élaboration de législations et de politiques nationales appropriées promouvant l'adoption et la mise en œuvre de moyens d'incitation économiques et sociaux et d'instruments légaux qui:

- promeuvent et réglementent la gestion durable de la faune et de la flore sauvages;
- promeuvent et réglementent un commerce responsable de la faune et de la flore sauvages; et
- promeuvent l'application effective de la Convention.

Objectif 1.2

Renforcer la capacité administrative, scientifique et de gestion des Parties en améliorant la coordination entre les organes de gestion, les autorités scientifiques et les autres services publics chargés des plantes et des animaux sauvages.

Objectif 1.3

Renforcer la capacité de lutte contre la fraude des Parties et améliorer la coordination entre les organes de gestion et les autres services (police, douanes, services vétérinaires et phytosanitaires, etc.).

Objectif 1.4

Faciliter l'élaboration et l'utilisation de technologies appropriées et de dispositifs de gestion de l'information qui améliorent et accélèrent la compilation, la soumission et l'échange d'informations exactes.

- Utilisation d'Internet
- Base de données sur le commerce
- Enregistrement des établissements d'élevage en captivité, des pépinières et des institutions scientifiques
- MIKE

Objectif 1.5

Inciter les organisations capables d'appuyer la Convention à aider le Secrétariat et les Parties à renforcer les capacités nationales de gestion de l'information par des activités, notamment de formation, et à faciliter l'accès aux bases de données et à leur gestion.

Objectif 1.6

Veiller à ce que toutes les Parties aient désigné au moins une autorité scientifique ayant des spécialistes de la faune et de la flore sauvages.

Objectif 1.7

Améliorer la coordination entre les organes de gestion et les autorités scientifiques CITES et augmenter les capacités de ces dernières.

Objectif 1.8

Inciter les Parties à élaborer et à appliquer des programmes de gestion effectifs pour la conservation et le rétablissement des espèces afin que celles-ci ne remplissent plus les critères d'inscription aux annexes.

Objectif 1.9

Inciter les Parties à financer adéquatement la mise en œuvre de la CITES et la lutte contre la fraude en adoptant au plan national des dispositifs par lesquels les utilisateurs des ressources contribuent davantage à ce financement.

Objectif 1.10

Utiliser pleinement le potentiel de coordination et de collaboration régionales dans le renforcement des capacités.

Objectif 1.11

Examiner, et simplifier lorsque c'est possible, les mesures, procédures, mécanismes et recommandations actuels d'application de la Convention.

Objectif 1.12

Garantir l'équité pour les trois langues de travail.

Autres activités

- Notifications aux Parties
- Répertoire
- Autres publications

But 2: Renforcer la base scientifique de la prise de décisions..... 16

Objectif 2.1

Garantir que les annexes à la Convention reflètent correctement les besoins de conservation et de gestion des espèces.

- Amendements aux annexes
- Réserves
- Etude du commerce important
- MIKE

Objectif 2.2

Garantir que les décisions d'amender les annexes de la Convention sont fondées sur des informations scientifiques pertinentes et rationnelles et sur les critères biologiques et commerciaux retenus pour procéder à de tels amendements.

Objectif 2.3

Améliorer la base scientifique sur laquelle les autorités scientifiques s'appuient pour émettre l'avis de commerce non préjudiciable.

Remarque

But 3: Contribuer à la réduction et finalement à l'élimination du commerce illicite de spécimens de la faune et de la flore sauvages 18

Objectif 3.1

Promouvoir un haut niveau de coopération, de coordination et de collaboration entre les organismes nationaux et internationaux de lutte contre la fraude.

Objectif 3.2

Encourager l'action bilatérale, régionale et mondiale de lutte contre le commerce illicite des spécimens de la flore et de la faune sauvages, et y participer.

Objectif 3.3

Favoriser l'assistance technique mutuelle, y compris l'échange d'informations, dans les questions de lutte contre la fraude.

Objectif 3.4

Elaborer les stratégies de gestion appropriées et les moyens d'incitation pour promouvoir un changement dans l'utilisation de la faune et de la flore sauvages, pour que d'illicite, elle devienne licite.

Objectif 3.5

Promouvoir la connaissance des questions CITES et sensibiliser l'appareil judiciaire à l'importance au plan économique et social de la menace que le commerce illicite fait peser sur la conservation de la faune et de la flore sauvages.

But 4: Promouvoir une meilleure compréhension de la Convention..... 20

Objectif 4.1

Renforcer la communication et la collaboration avec les ONG nationales et internationales.

Objectif 4.3

Sensibiliser davantage la communauté scientifique et coopérer avec elle.

Objectif 4.4

Produire et diffuser des matériels d'information dans un large public aux niveaux régional, national et local.

- Site web de la CITES
- Bulletin
- Timbres
- Le grand public

Objectif 4.5

Améliorer la communication et la collaboration avec les médias.

Objectif 4.6

Sensibiliser aux questions touchant à la flore au sein de la CITES, les faire mieux connaître et faciliter la lutte contre la fraude en ce qui les concerne.

Remarque

But 5: Renforcer la coopération avec nos partenaires internationaux et conclure des alliances stratégiques avec eux 22

Objectif 5.1

Veiller à ce qu'il y ait des relations de travail optimales avec le PNUE et une étroite coordination et synergie avec la CDB et les autres accords multilatéraux sur l'environnement.

Objectif 5.2

Veiller à ce qu'il y ait une étroite coopération et coordination avec les autres conventions, associations et accords multilatéraux pertinents.

Objectif 5.3

Veiller à une meilleure coordination avec les programmes scientifiques et techniques et, là où c'est nécessaire, une répartition plus efficace des tâches entre les différents partenaires techniques tels que l'UICN, le PNUE-WCMC, TRAFFIC, et autres entités.

Objectif 5.4

Veiller à ce que les mesures prises dans le cadre de la CITES soient reconnues et acceptées par l'OMC, et à ce qu'un appui mutuel prévale entre ces organismes dans le processus de prise de décision.

But 6: Avancer vers une composition mondiale de la Convention24

Objectif 6.1

Faire en sorte qu'il y ait au moins 20 Parties de plus à la Convention en 2005, en particulier des pays qui sont des Etats de l'aire de répartition d'espèces faisant l'objet d'un commerce important, ou des pays de consommation de plantes et d'animaux sauvages, et des pays situés dans des régions où la CITES est relativement peu représentée.

Objectif 6.2

Inciter les Parties à accepter l'amendement de Gaborone à l'Article XXI de la Convention, adopté en 1983, puis à l'adhésion des organisations d'intégration économique régionale.

But 7: Améliorer et consolider la base administrative et financière de la Convention26

Objectif 7.1

Résoudre le problème du versement tardif et inadéquat des contributions au fonds d'affectation spéciale CITES.

Objectif 7.2

Veiller à ce que les décisions de la Conférence des Parties tiennent pleinement compte de leurs implications financières au niveau du fonds d'affectation spéciale CITES.

Objectif 7.3

Obtenir des fonds supplémentaires pour les activités menées dans le cadre de la Convention.

Objectif 7.4

Inciter au versement de contributions additionnelles volontaires et rechercher de nouveaux moyens d'obtenir une assistance financière des milieux de donateurs.

Objectif 7.5

Etablir une planification et des prévisions plus réalistes et améliorer l'établissement des rapports financiers et de ceux sur la mise en œuvre de la Convention.

Annexes..... 29

Annexe 1: Fonds d'affectation spéciale CITES – Etat des contributions au 31 décembre 2004 (en dollar US)

Annexe 2: Comptes certifiés du fonds d'affectation spéciale de la Convention pour 2003-2004

Annexe 3: Réunions organisées par le Secrétariat CITES ou auxquelles il a participé en 2004

Annexe 4: Organigramme du Secrétariat

BUT 1: AMELIORER LA CAPACITE DE CHAQUE PARTIE D'APPLIQUER LA CONVENTION

Objectif 1.1

Aider à l'élaboration de législations et de politiques nationales appropriées promouvant l'adoption et la mise en œuvre de moyens d'incitation économiques et sociaux et d'instruments légaux qui:

- *promeuvent et réglementent la gestion durable de la faune et de la flore sauvages;*
- *promeuvent et réglementent un commerce responsable de la faune et de la flore sauvages; et*
- *promeuvent l'application effective de la Convention.*

L'un des principaux développements dans ce domaine a été l'élaboration d'une approche intégrée pour renforcer les capacités légales et socio-économiques nécessaires pour appliquer la Convention. Deux ateliers réunissant les autorités CITES d'un pays d'importation et d'un pays d'exportation ont été organisés pour tester cette approche – un en mars au Paraguay et un en juin en Bolivie. Les participants des deux côtés ont appris les uns des autres et interagi avec d'autres parties prenantes des secteurs public et privé concernés par le commerce des espèces sauvages. Les ateliers ont été organisés en collaboration avec les organes de gestion et les autorités scientifiques de l'Espagne et avec l'appui de la CNUCED-Biotrade pour la Bolivie et du Groupe UICN de spécialistes des crocodiliens (GSC), de *Nature Conservancy*, USAID et *Fundación para el Desarrollo Sustentable del Chaco* pour le Paraguay. L'approche intégrée suivie visait à contribuer à harmoniser les politiques dans les stratégies nationales de développement et de diminution de la pauvreté, à promouvoir l'application et le respect de la Convention tout au long de la chaîne approvisionnant le commerce des espèces sauvages, à trouver des moyens d'incitation pour une bonne gestion des espèces sauvages, et à faciliter le développement législatif.

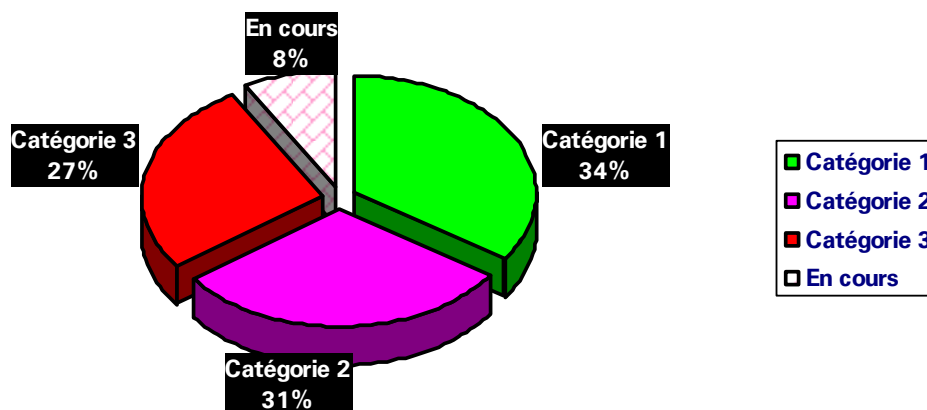
Dans le contexte de l'Accord de libre échange centraméricain, un atelier subrégional sur le renforcement des capacités a été organisé au Salvador (San Salvador, août) impliquant *The Humane Society* et des fonds du Gouvernement américain. Cet atelier a réuni les autorités CITES et des cadres des ministères chargés du commerce extérieur et a abouti à une série de recommandations qui seront suivies de plans d'action nationaux et d'activités de renforcement des capacités.

Parallèlement à la 13^e session de la Conférence des Parties (CdP13, Bangkok, 2004), une réunion sur le rôle de l'économie et des politiques commerciales à la CITES a été organisée conjointement par les gouvernements bolivien, indonésien et tanzanien, et *Fauna and Flora International*, *International Institute for Environment and Development*, CNUCED-Biotrade et le Secrétariat CITES. La réunion a fourni aux Parties intéressées une méthodologie pratique pour, d'une part, examiner, concevoir, appliquer et évaluer les politiques nationales en matière de commerce des espèces sauvages, et d'autre part, trouver et mettre en œuvre des incitations économiques ciblées dans le contexte de ces politiques. L'une de ses principales conclusions a été qu'il est nécessaire de tenir compte du commerce des espèces sauvages dans les orientations et les plans nationaux de développement.

Dans le contexte du projet sur les législations nationales, le Secrétariat a continué de fournir des analyses législatives CITES et des matériels d'orientation à un certain nombre d'autorités CITES, de bureaux juridiques gouvernementaux et de consultants. Les législations des Parties sont classées comme suit:

- Catégorie 1: législations qui semblent généralement répondre aux dispositions d'application de la CITES;
- Catégorie 2: législations qui semblent généralement ne pas répondre à toutes les dispositions d'application de la CITES;
- Catégorie 3: législations qui semblent généralement ne pas répondre aux dispositions d'application de la CITES.
- En cours: législations en cours d'analyse.

Proportion de Parties, en 2004, dans les différentes catégories établies dans le cadre du projet sur les législations nationales



Un atelier subrégional a été organisé à Antananarivo du 13 au 17 décembre pour les pays de l'océan Indien afin de fournir une assistance juridique ciblée aux petits Etats insulaires en développement; il a réuni des représentants des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles. Les informations fournies ont aidé les Parties à cibler leur action législative sur les faiblesses et les lacunes qui rendent leur législation inadéquate pour appliquer la Convention. Le Secrétariat leur a aussi donné des avis juridiques concernant des questions spécifiques, ainsi que des commentaires sur la législation en place et les projets de textes.

Objectif 1.2

Renforcer la capacité administrative, scientifique et de gestion des Parties en améliorant la coordination entre les organes de gestion, les autorités scientifiques et les autres services publics chargés des plantes et des animaux sauvages.

En février, le Secrétariat a organisé à Suva (Fidji) un atelier sur le renforcement des capacités à l'intention de l'organe de gestion, de l'autorité scientifique, de la police, des douanes et autres services gouvernementaux, et du secteur privé, afin de discuter de l'application de la CITES. Le Secrétariat a conduit un atelier sur le renforcement des capacités à Belgrade (Serbie-et-Monténégro) en mai.

L'atelier régional "La Science et la CITES" a été conduit à Lusaka (Zambie) en juin; y étaient invités les autorités scientifiques et les organes de gestion des pays suivants: Afrique du Sud, Botswana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

En août, en application de la décision 12.94, le Secrétariat a convoqué à Brisbane (Australie) un atelier régional sur le renforcement des capacités à l'intention de l'Océanie. Y étaient présentes les Parties suivantes: Australie, Fidji, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu, ainsi que les représentants des Iles Cook, du Samoa, des Iles Salomon et de Tonga, et un spécialiste des coraux envoyé par l'autorité scientifique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Un atelier de formation CITES de quatre jours a eu lieu à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 15 au 18 novembre, réunissant 24 fonctionnaires, scientifiques et parties prenantes locales au commerce des espèces sauvages. L'atelier visait principalement à donner une vue d'ensemble de la CITES et de ses mécanismes, d'expliquer en détail le rôle et les tâches de chacun et de sensibiliser les participants aux questions de commerce des espèces sauvages dans le contexte des dispositions de la CITES. Les participants représentaient l'organe de gestion CITES de la République démocratique du

Congo, l'Office des douanes et accises (OFIDA), l'Office congolais de contrôle (OCC), l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) et l'Institut des jardins zoologiques et botaniques du Congo (IJZBC). Un vétérinaire en charge de la quarantaine à l'aéroport international de N'Djili, Kinshasa, un juriste et des négociants en espèces sauvages y ont également participé. L'atelier a été cofinancé par le Ministère de l'environnement de la région de Bruxelles-capitale (Belgique) et a été organisée par TRAFFIC Europe en collaboration avec le bureau du WWF pour le Projet RDC et le Secrétariat CITES.

Comme mentionné sous l'objectif 1.1, le Secrétariat a conduit en décembre à Antananarivo (Madagascar) un atelier à l'intention des pays de l'océan Indien portant sur les aspects scientifiques et juridiques de l'application de la CITES; il a aussi abordé d'autres éléments de la *Vision d'une stratégie*, tels que l'étude du commerce important et le projet sur les législations nationales.

Objectif 1.3

Renforcer la capacité de lutte contre la fraude des Parties et améliorer la coordination entre les organes de gestion et les autres services (police, douanes, services vétérinaires et phytosanitaires, etc.).

Des informations sur les autorités chargées de la lutte contre la fraude désignées au plan national ont été incluses dans le répertoire et le site web de la CITES avec les coordonnées de chaque Partie.

Le Secrétariat a envoyé aux Parties un cours de formation interactif sur CD-ROM à l'intention des douaniers, pour les aider à traiter les spécimens et les permis CITES, ainsi que du personnel d'autres services impliqués dans l'importation et l'exportation de spécimens CITES – Ministères de la pêche, de l'agriculture, inspection sanitaire des plantes ou des animaux, et organisations internationales telles que l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et Interpol. Le Secrétariat remercie l'Agence des douanes et du revenu du Canada qui l'a autorisé à adapter une version nationale antérieure à un usage général pour la CITES. Le Secrétariat remercie aussi la Branche de la lutte contre la fraude du Service canadien de la faune pour son aide dans la préparation de ce CD-ROM.

En avril, le Secrétariat a participé à Kuala Lumpur (Malaisie) à un atelier trinational sur le ramin qui a réuni les autorités pertinentes de l'Indonésie, de la Malaisie et de Singapour et a abouti à un plan d'action sur la coopération et le dialogue en cours sur le commerce illégal du ramin. Ce plan d'action a été présenté au Comité permanent à sa 51^e session (Bangkok, octobre 2004) et le Comité a décidé d'inviter les Parties concernées à lui faire rapport sur les progrès accomplis à sa 53^e session et aux sessions ultérieures, ainsi qu'à la 14^e session de la Conférence des Parties.

Les activités touchant à cet objectif sont également évoquées sous l'objectif 3.1.

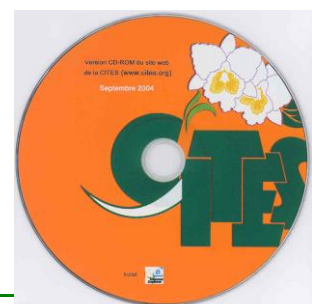
Objectif 1.4

Faciliter l'élaboration et l'utilisation de technologies appropriées et de dispositifs de gestion de l'information qui améliorent et accélèrent la compilation, la soumission et l'échange d'informations exactes.

Utilisation d'Internet

Le Secrétariat a continué de promouvoir son site web comme étant important outil de communication et a mis en ligne la plupart des documents CITES et autres informations pertinentes, notamment, en 2004, des informations sur les rapports annuels des Parties, les registres CITES, les lignes directrices sur le transport et la préparation des animaux et des plantes vivants pour l'expédition, le glossaire CITES, la base de données sur le commerce CITES et *CITES Trade Informations Query Tool* (les trois derniers en anglais). De plus, l'on a étudié les moyens d'apporter des améliorations techniques au site pour le rendre plus interactif.

Comme le Secrétariat ne distribue plus de jeux de documents imprimés pour les sessions de la Conférence des Parties, tous les documents de la 13^e session de la Conférence sont placés sur le site web dès qu'ils sont disponibles. Avant cette session, le Secrétariat avait aussi préparé un CD-ROM sur son site web, le troisième du genre, incluant les documents de la



CdP13 et les propositions d'amendement. Ce CD-ROM a été distribué à la session. Tous les documents préparés durant la session ont été immédiatement placés sur le site web.

Base de données sur le commerce

Toutes les données figurant dans les rapports annuels des Parties, soumis conformément à l'Article VIII, paragraphe 7 a), de la Convention, sont entrées dans la base de données sur le commerce CITES. Le PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC) à Cambridge (Royaume-Uni) fait ce travail par contrat avec le Secrétariat. En 2004, 761.633 données ont été entrées dans la base de données, soit 28% de plus qu'en 2003 et le plus grand nombre pour une seule année. Toutes les données entrées sont automatiquement vérifiées et le PNUE-WCMC contacte les Parties directement au nom du Secrétariat quand il décèle des écarts ou des anomalies. Les fichiers taxonomiques résultant de la base de données sont actualisés régulièrement en ligne en utilisant la nomenclature acceptée la plus récente; en 2004, ils contenaient près de 46.000 noms de taxons avec leurs synonymes. La nouvelle base de données mise au point sur la plate-forme Oracle en 2003 par le PNUE-WCMC permet de faire des recherches dans la base de données à partir d'Internet tout en permettant des analyses plus pointues des données du commerce. Ce service a été lancé en mars et à la fin de l'année, plus de 8000 téléchargements avaient été faits dans plus de 77 pays. Plus d'un quart des résultats étaient destinés aux organes de gestion et aux autorités CITES.

CITES Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Accueil | Découvrez la CITES | Programmes | Ressources | Documents | A la une

Ressources

- [Base de données sur les espèces](#)
- [Base de données sur le commerce](#)
- [Outil de demande d'informations sur le commerce](#)
- [Quotier d'exportation](#)
- [Registres CITES](#)
- [Rapports nationaux](#)
- [Publications](#)
- [Liens directrices pour le transport](#)
- [Terminologie](#)
- [Liens utiles](#)
- [Listes de référence](#)

Base de données sur le commerce CITES

(Actuellement uniquement en anglais)

La base de données sur le commerce CITES, gérée par le [PNUE-WCMC](#) au nom du Secrétariat CITES, est un instrument unique qui contient plus de 7 millions de données sur le commerce des espèces sauvages et 50 000 noms scientifiques de taxons couverts par la CITES. Plus de 500 000 données sur le commerce CITES sont notées chaque année dans les rapports.

Si vous souhaitez interroger la base de données sur le commerce CITES, donnez les indications demandées ci-dessous et sélectionnez "Novice" (pour être aidé pas à pas par un assistant) ou "Expert" (pour ceux qui ont déjà l'expérience des données sur le commerce CITES). Nous vous recommandons de lire les lignes directrices suivantes avant d'interroger cette base de données: [A Guide to Interpreting Outputs from the PNUE-WCMC CITES Trade Database](#) (PDF format, 233K).

Nom complet:

Organisation:

Courriel:

But de l'utilisation:

Novice Expert

Pour plus d'informations, contactez l'équipe de la base de données sur le commerce CITES à: species@unep-wcmc.org

Vérifiez que votre logiciel de navigation accepte les mouchards (cookies).
L'outil de recherche pour la base de données en ligne sur le commerce CITES a été développé avec l'appui financier de la Commission européenne.

Enregistrement des établissements d'élevage en captivité, des pépinières et des institutions scientifiques

Conformément à la résolution Conf. 12.10, le Secrétariat tient un registre des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des animaux couverts par l'Annexe I.

Le registre a été modifié concernant des établissements des pays suivants: Allemagne, Colombie, Indonésie, Malaisie, Namibie, Philippines, Singapour et Thaïlande.

Conformément à la résolution Conf. 9.19, le Secrétariat a tenu un registre des pépinières exportant des spécimens d'espèces de l'Annexe I reproduits artificiellement. Des amendements à ce registre ont été apportés en cours d'année concernant des pépinières de l'Italie et de la République tchèque.

Des amendements ont été apportés au registre des institutions scientifiques des pays suivants pouvant bénéficier de la dérogation prévue par l'Article VII, paragraphe 6, de la Convention: Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Chili, Colombie, Etats-Unis, France, Indonésie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Singapour et Suisse.

Les trois registres ont été placés sur le site web de la CITES.

Le développement de la base de données contenant des informations sur l'étude du commerce important, entrepris au titre de la résolution Conf. 12.8 et de résolutions précédentes, était encore en cours en 2004. Après une étude préliminaire faite par le Comité pour les animaux, le Secrétariat a l'intention d'envoyer la version pilote de cette base de données aux Parties intéressées pour commentaire avant de la finaliser. Lorsqu'elle sera opérationnelle, cette base de données donnera aux Parties une vue d'ensemble de toutes les activités réalisées dans le cadre de l'étude du commerce important.

MIKE

MIKE (Système de suivi à long terme de la chasse illicite à l'éléphant) contribue à l'évaluation des effets des décisions CITES sur la chasse illégale aux éléphants. Le Secrétariat poursuit ce programme en mettant l'accent sur 45 sites de base en Afrique et 18 sites en Asie, réunissant 90.000 USD en 2004.

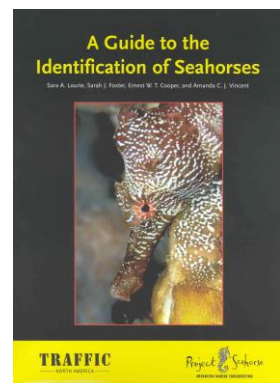
Avec l'appui de l'UICN, le Secrétariat a soumis en 2004 une proposition de financement à la Commission européenne pour obtenir un appui financier supplémentaire de cinq ans pour le programme MIKE. Le Secrétariat s'est employé à trouver des fonds relais pour maintenir le programme jusqu'à ce que de nouveaux fonds soient disponibles.

Objectif 1.5

Inciter les organisations capables d'appuyer la Convention à aider le Secrétariat et les Parties à renforcer les capacités nationales de gestion de l'information par des activités, notamment de formation, et à faciliter l'accès aux bases de données et à leur gestion.

Plusieurs organisations ont fourni une assistance pour la publication de matériel pour les Parties. Ainsi, *Safari Club International* a donné des fonds pour la publication de la septième édition de *L'Evolution de la CITES*, de même que l'Espagne, le Japon, la Suisse et le Royaume-Uni. Les versions française et anglaise de cet ouvrage ont été envoyées aux Parties avec la notification n° 2004/007 du 18 février 2004. L'organe de gestion de l'Espagne en a financé et organisé la traduction en espagnol, ainsi que la publication et l'envoi à toutes les Parties hispanophones au cours de l'été, ce dont le Secrétariat CITES lui est très reconnaissant. *L'Evolution de la CITES* présente les dispositions de la Convention et les résolutions et décisions de manière accessible et donne des explications et des commentaires facilitant la compréhension de la Convention et indiquant comment elle devrait être appliquée.

TRAFFIC Asie du Sud-Est a organisé, avec l'appui financier du Centre régional de la conservation de la biodiversité de l'ANASE, la traduction de l'introduction à une présentation de formation à la CITES en langues bahasa (Indonésie), bahasa (Malaisie), khmer, lao et thaï. A cet égard, il est à noter que les présentations de formation standard CITES préparées par le Secrétariat dans les trois langues de travail de la Convention sont également disponibles en arabe grâce au *WWF/Emirates Wildlife Society* et à *Environmental Research and Wildlife Development Agency* (Emirats arabes unis) et en macédonien grâce au Ministère de l'environnement et de la planification physique (Ex République yougoslave de Macédoine) et au *Regional Environment Center for Central and Eastern Europe*.



En 2002, la Conférence des Parties a adopté la proposition des Etats-Unis d'inscrire *Hippocampus* spp. à l'Annexe II. Cette inscription est entrée en vigueur le 15 mai 2004; conformément à la résolution Conf. 11.19, Manuel d'identification, les Etats-Unis ont commencé à préparer les matériels d'identification nécessaires peu après l'adoption de la proposition. Le travail de préparation du guide a été fait par *Project Seahorse* et TRAFFIC Amérique du Nord en collaboration avec *US Fish and Wildlife Service* et *US NOAA Fisheries*. Une version imprimée de *Guide to the Identification of Seahorses* a été envoyée aux Parties avec la notification n° 2004/042 du 24 mai 2004, et sa version reformatée a été incluse dans le manuel d'identification CITES.

Des informations sur la collaboration avec le PNUE-WCMC sur la base de données sur le commerce

CITES sont données sous l'objectif 1.4 et sur la base de données sur les espèces CITES sous l'objectif 5.3.

Objectif 1.6

Veiller à ce que toutes les Parties aient désigné au moins une autorité scientifique comportant des experts de la flore et de la faune.

Le Secrétariat écrit régulièrement aux Parties qui n'ont pas désigné d'autorité scientifique pour leur demander de le faire. Les informations qu'il reçoit au sujet des autorités scientifiques désignées sont incluses dans le répertoire CITES lors de mises à jour régulières et sont placées sur le site web de la CITES afin que les Parties soient informées dès que possible des changements.

La Jamahiriya arabe libyenne, le Koweït, les Palaos, la République arabe syrienne, le Samoa et Sao-Tomé-et-Principe ont désigné leur autorité scientifique dans le courant de 2004; l'Afghanistan, l'Erythrée et la République démocratique populaire lao doivent le faire avant la fin de l'année.

Objectif 1.7

Améliorer la coordination entre les organes de gestion et les autorités scientifiques CITES et augmenter les capacités de ces dernières.

Tous les ateliers de formation où participent des organes de gestion et des autorités scientifiques contribuent à encourager la coordination et la collaboration mutuelles. On peut citer l'exemple de l'atelier national sur le renforcement des capacités organisé à Suva (Fidji) en février et le séminaire formation "La Science et la CITES" organisé à Lusaka (Zambie) en juin (voir objectif 1.2). Lorsqu'il fournit une assistance législative aux Parties, le Secrétariat insiste régulièrement sur l'importance de prévoir dans la législation des dispositions se référant expressément à la consultation et à la coopération interagences.

Objectif 1.8

Inciter les Parties à élaborer et à appliquer des programmes de gestion effectifs pour la conservation et le rétablissement des espèces afin que celles-ci ne remplissent plus les critères d'inscription aux annexes.

Les activités relatives à cet objectif sont indiquées sous les objectifs 1.2 (atelier sur le renforcement des capacités tenu aux Fidji), 1.3 (atelier trinational sur le ramin tenu en Malaisie) et 2.3 [séminaire de formation "La Science et la CITES" tenu en Zambie à l'intention des Parties d'Afrique australe et orientale et atelier de l'OIBT sur le renforcement des capacités d'application de l'inscription à l'Annexe II de l'acajou des Antilles (*Swietenia macrophylla*)].



Visite d'un centre d'élevage de tortues terrestres lors d'un atelier de formation intitulé "La science et la CITES" tenu à Lusaka (Zambie)

Objectif 1.9

Inciter les Parties à financer adéquatement la mise en œuvre de la CITES et la lutte contre la fraude, et l'adoption au plan national des dispositifs par lesquels les utilisateurs des ressources contribuent davantage à ce financement.

Au titre du projet sur les législations nationales, le Secrétariat a prié certaines Parties d'incorporer dans leur législation les barèmes des taxes de délivrance des permis et certificats CITES, d'enregistrement des établissements d'élevage en ranch et de reproduction artificielle, et d'autres services administratifs en rapport avec la CITES. Il leur a aussi recommandé d'inclure des dispositions autorisant le reversement des amendes et des profits illicites à des activités de conservation et de lutte contre la fraude.

A la CdP13, le Secrétariat a soumis le document CoP13 Doc. 14, Financement de la conservation et du commerce international durable des espèces de la faune et de la flore sauvages, préparé en application de la décision 12.26 en tenant compte des informations reçues des Parties en réponse à la décision 12.25. Il donne une vue d'ensemble de mécanismes novateurs pour financer la conservation des espèces sauvages et le renforcement des capacités des pays en développement et à économie en transition, en vue d'améliorer, entre autres, l'application de la Convention au niveau national ainsi que le commerce international durable des espèces sauvages. L'étude a été faite en consultation avec les conventions pertinentes, les organismes gouvernementaux et les agences d'aide et donatrices, et a examiné les fonds d'affectation spéciale pertinents, les allocations budgétaires gouvernementales, les frais d'utilisation, les taxes et les amendes, les programmes de subvention et d'indemnisation, les partenariats avec le secteur privé, l'aide internationale et autres approches innovantes.

Objectif 1.10

Utiliser pleinement le potentiel de coordination et de collaboration régionales dans le renforcement des capacités.

Tous les ateliers sur le renforcement des capacités à participation régionale contribuent à améliorer la coordination et la collaboration régionales. Les ateliers de formation organisés par le Secrétariat ont une portée essentiellement régionale. Le Secrétariat encourage aussi les Parties qui lancent des initiatives de formation nationales à en envisager l'élargissement aux Parties voisines, surtout si le Secrétariat est invité à mettre à disposition des formateurs.

L'accomplissement de cet objectif concerne aussi le programme MIKE (voir objectif 1.4).

Objectif 1.11

Examiner, et simplifier lorsque c'est possible, les mesures, procédures, mécanismes et recommandations actuels d'application de la Convention.

Le Secrétariat a continué d'examiner les résolutions et les décisions de la Conférence des Parties avant la CdP13 afin de proposer des améliorations – suppressions, simplifications et clarifications.

Le Secrétariat a examiné les résolutions suivantes:

- Résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP12), Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties;
- Résolution Conf. 5.11, Définition de l'expression "spécimen pré-Convention";
- Résolution Conf. 9.21, Interprétation et application des quotas pour les espèces inscrites à l'Annexe I;
- Résolutions Conf. 10.6 et Conf. 12.9, Contrôle du commerce des spécimens qui sont des souvenirs pour touristes et Objets personnel et à usage domestique;
- Résolutions Conf. 10.16 (Rev.) et Conf. 12.10, Spécimens d'espèces animales élevées en captivité et Lignes directrices pour une procédure d'enregistrement et de suivi des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I;
- Résolution Conf. 11.21, Utilisation des annotations dans les Annexes I et II; et
- Résolution Conf. 11.11, Réglementation du commerce des plantes.

Des propositions de révision ou de regroupement de ces résolutions figuraient dans le document CoP13 Doc. 16 (Rev.1). Toutes ont été adoptées à la session sauf les deux dernières, qui ont été retirées.

Le Secrétariat a examiné toutes les décisions restantes pour déterminer lesquelles ont un effet à long terme et devraient donc être transformées en résolutions ou incorporées dans des résolutions existantes. Il a aussi déterminé lesquelles ont été rédigées de manière telle qu'elles restent en vigueur alors qu'elles ne sont plus nécessaires. Sur la base de son examen, le Secrétariat a préparé des propositions, présentées dans le document CoP13 Doc. 17, visant à supprimer les décisions devenues caduques et à transformer en résolutions celles ayant un effet à long terme. La Conférence des Parties a adopté ces propositions avec des amendements mineurs.

Objectif 1.12

Garantir l'équité pour les trois langues de travail.

Les documents de travail de la CdP13, des 50^e et 51^e sessions du Comité permanent, de la 14^e session du Comité pour les plantes et la 20^e session du Comité pour les animaux ont été fournis dans les trois langues de travail de la Convention. Ces sessions ont bénéficié d'un service d'interprétation simultanée dans ces trois langues.

Des matériels de renforcement des capacités – des présentations pour la formation et des affiches – et le bulletin officiel de la Convention, *le Monde de la CITES*, ont été préparés dans ces trois langues.

Le site web de la CITES existe presque entièrement dans les trois langues de travail de la Convention. A cet égard, c'est le site le plus avancé de tous ceux des accords multilatéraux sur l'environnement (AME).

Autres activités

Notifications aux Parties

En 2004, le Secrétariat a envoyé 80 notifications aux Parties, dont la liste complète se trouve sur le site web de la CITES. Comme chaque année, le Secrétariat a examiné de près la liste des notifications encore valables afin d'en préparer une liste à jour en janvier.

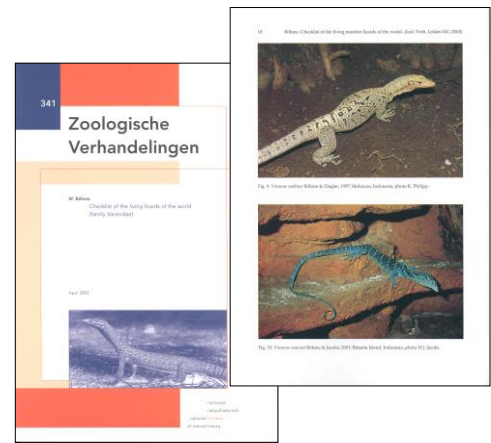
Répertoire

Le Secrétariat a poursuivi la mise à jour du répertoire CITES auquel il a intégré des renseignements sur les Parties et les autorités compétentes des Etats non-Parties, conformément à la résolution Conf. 9.5, ainsi que sur les bureaux de TRAFFIC. Depuis 2003, les fiches du répertoire pour chaque pays incluent des informations sur les autorités nationales de lutte contre la fraude. Toutes les coordonnées nationales sont placées sur le site web de la CITES.

Autres publications

Le Secrétariat a envoyé aux Parties *Checklist of the living lizards of the world (family Varanidae)* avec la notification n° 2004/070 du 5 octobre 2004.

La résolution Conf. 11.19 a transféré au Secrétariat la responsabilité de la publication du manuel d'identification et l'a chargé de faire rapport sur la production des fiches du manuel à la 50^e session du Comité permanent (document SC50 Doc. 32), à la 20^e session du Comité pour les animaux (document AC20 Doc. 22.1) et à la 14^e session du Comité pour les plantes (document PC14 Doc. 13).



BUT 2: RENFORCER LA BASE SCIENTIFIQUE DE LA PRISE DE DECISIONS

Objectif 2.1

Garantir que les annexes à la Convention reflètent correctement les besoins de gestion et de conservation des espèces.

Les points figurant sous cet objectif sont tous à l'adresse des Parties et des Comités CITES et n'impliquent donc aucune action du Secrétariat. Celui-ci peut toutefois signaler qu'en 2004, les amendements suivants ont été apportés aux annexes et des réserves qui suivent ont été formulées.

Amendements aux annexes

Les amendements aux annexes adoptés par la Conférence des Parties à sa 12^e session (Santiago, 2002) sont entrés en vigueur le 13 février 2003; cependant, la Conférence a décidé de reporter l'inscription d'*Hippocampus* spp. à l'Annexe II, laquelle est entrée en vigueur le 15 mai 2004.

Les amendements aux annexes adoptés par la Conférence des Parties à sa 13^e session (Bangkok, 2004) entrés en vigueur le 12 janvier 2005.

Réserves

Conformément à l'Article XVI, paragraphe 2, de la Convention, la Slovaquie a formulé le 26 mai des réserves pour les espèces suivantes, inscrites à l'Annexe III: *Vulpes vulpes griffithi*, *V. v. montana*, *V. v. pusilla*, *Mustela altaica*, *M. erminea ferghanae*, *M. kathiah* et *M. sibirica*.

Etude du commerce important

Le Secrétariat a joué un rôle important dans la gestion et la supervision de l'étude du commerce important, comme demandé dans l'action 2.1.2 et a continué de le faire en 2004, avec une abondante correspondance avec les Parties, la préparation de documents pour le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, la préparation de contrats pour des études, la détermination de la mise en œuvre des recommandations par les Etats des aires de répartition et des rapports aux sessions des Comités. Le Secrétariat a suivi de près l'application de l'étude du commerce important par pays à Madagascar, interagissant avec les principales parties prenantes lors d'une mission dans ce pays en décembre.

MIKE

L'accomplissement de cet objectif concerne aussi le programme MIKE (voir objectif 1.4).

Objectif 2.2

Garantir que les décisions d'amender les annexes de la Convention sont fondées sur des informations scientifiques pertinentes et rationnelles et sur les critères biologiques et commerciaux retenus pour procéder à de tels amendements.

Bien que cela n'ait pas été prévu dans la *Vision d'une stratégie*, le Secrétariat a rempli son mandat défini à l'Article XV, paragraphes 1 a) et 2 b), de la Convention, en coopérant avec des organismes intergouvernementaux ayant une fonction liée aux espèces marines, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), au sujet de propositions d'amendement des annexes examinées à la CdP13. En juillet, la FAO a convoqué un groupe d'experts consultatif, auquel le Secrétariat a participé, qui était chargé d'évaluer les propositions d'amendement des Annexes I et II de la CITES concernant les espèces aquatiques exploitées commercialement. Le Secrétariat a mis en temps voulu à la disposition des Parties ses propres recommandations sur les propositions d'amendement des annexes, d'abord sous forme d'une évaluation provisoire envoyée avec la

notification aux Parties n° 2004/048 du 28 juin, puis de recommandations finales dans les documents CoP13 Doc. 60 et CoP13 Doc. 60 Addendum.

La sixième réunion du dialogue des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique a eu lieu du 28 au 30 septembre au Centre national de conventions Queen Sirikit à Bangkok (Thaïlande). Comme les précédentes, cette réunion avait été convoquée pour évoquer et étudier l'application des décisions importantes sur l'éléphant d'Afrique prises à la CdP12. L'on y a discuté de l'application de MIKE dans quatre régions d'Afrique, des progrès accomplis par ETIS, des propositions sur l'éléphant d'Afrique soumises à la CdP13, du contrôle intérieur de l'ivoire, des conditions de l'exportation des stocks d'ivoire enregistrés, des stocks d'ivoire du Burundi, et des conflits homme/éléphant. Sur les 37 Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, 28 étaient représentés à la réunion: Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Objectif 2.3



Améliorer la base scientifique sur laquelle les autorités scientifiques s'appuient pour émettre l'avis de commerce non préjudiciable.

Un renforcement des capacités structuré sur cette question a été inclus dans l'atelier de formation "La Science et la CITES" tenu en juin à Lusaka (Zambie) à l'intention des Parties d'Afrique australe et orientale (voir objectif 1.2). Cette question a aussi été abordée dans le contexte des réunions sur des espèces particulières (hippocampes, concombres de mer, acajou, etc.) tenues cette année là. De plus, des projets de

recherche sur cette question ont été commandés sur les varans, le cerisier d'Afrique, le bois d'agar et le napoléon.

*Echantillon de bois d'acajou des Antilles
(Swietenia macrophylla, Annexe II)*

Remarque

Le Secrétariat n'a pas mené d'action particulière en 2004 sur l'objectif 2.4 (*Développer des technologies innovantes et inciter à la recherche, notamment en vue de la mise en œuvre de la CITES et de la lutte contre la fraude, et, s'il y a lieu, poursuivre ces objectifs au niveau régional*).

BUT 3: CONTRIBUER A LA REDUCTION ET FINALEMENT A L'ELIMINATION DU COMMERCE ILLICITE DE SPECIMENS DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES

Objectif 3.1

Promouvoir un haut niveau de coopération, de coordination et de collaboration entre les organismes nationaux et internationaux de lutte contre la fraude.

En application de la décision 12.88 adoptée par la CdP12, des spécialistes de la lutte contre la fraude, dont des représentants d'organes de gestion CITES, de l'équipe spéciale CITES sur le tigre, des douanes, des autorités de protection des pêches, des agences de renseignements, du Groupe de travail d'Interpol sur la criminalité en matière d'espèces sauvages, de l'équipe spéciale sur l'Accord de Lusaka, de la police et des autorités chargées des espèces sauvages de toutes les régions CITES se sont réunies à Shepherdstown (Etats-Unis) en février. Le Groupe de spécialistes a fait une déclaration sur ses conclusions et ses recommandations pour améliorer la lutte contre la fraude au titre de la Convention. Ces recommandations, soumises dans le document CoP13 Doc. 23, ont été adoptées par la Conférence des Parties à sa 13^e session.

En mai, le Secrétariat a participé à l'atelier de formation "*Green Customs*" tenu à l'intention des douaniers à Budapest (Hongrie). L'initiative *Green Customs* consistait en une série d'activités concertées réalisées par des organisations partenaires, visant à sensibiliser les douaniers et les agents chargés des contrôles de plusieurs AME touchant au commerce. Ces activités ont inclus des ateliers de formation et la préparation d'un guide à l'intention des douaniers. Les partenaires de cette initiative étaient le PNUE et sa Division Technologie, Industrie et Economie – Programme OzonAction, sa Division des conventions sur l'environnement, et sa Division de l'application des politiques environnementales, la Convention de Bâle sur le contrôle des déplacements transfrontières des déchets dangereux et leur élimination, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention de Rotterdam, la CITES, l'Organisation mondiale des douanes et Interpol.

Le Secrétariat a participé à la première session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en juillet, ainsi qu'à la réunion du Groupe de lutte contre la fraude dans le commerce des espèces sauvages, de l'Union européenne en septembre.

Objectif 3.2

Encourager l'action bilatérale, régionale et mondiale de lutte contre le commerce international illicite des spécimens de la flore et de la faune sauvages, et y participer.

L'application de la Convention a été un thème majeur traité lors des réunions subrégionales auxquelles le Secrétariat a participé en 2004. Parmi celles-ci, il y a eu les ateliers tenus au Népal en avril et au Viet Nam en mai. Le commerce illégal a également été discuté durant la réunion consultative sur le commerce des faucons destinés à la fauconnerie qui a eu lieu dans les Emirats arabes unis en mai. Le Secrétariat a aussi apporté son concours dans la formation organisée par l'organe de gestion CITES de l'Allemagne à laquelle ont participé des cadres venus d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie.

En décembre, le Secrétariat et le chef du *National Wildlife Crime Intelligence Unit* du Royaume-Uni ont organisé un atelier multiagences à Bangkok (Thaïlande) au cours duquel a été évoquée la constitution de réseaux au plan national et régional pour lutter contre la fraude afin d'aider la Thaïlande à aller de l'avant dans l'initiative annoncée par son premier ministre à la CdP13, de créer un réseau de l'ANASE pour la lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages. Toujours en décembre, le Secrétariat a participé à un atelier au Kenya au cours duquel l'application de l'Accord de Lusaka a été évaluée.

Le Certificat de louanges a été mis en place en 2003 en reconnaissance d'actions exemplaires de lutte contre la fraude. Le Secrétaire général a décerné le troisième de ces certificats le 15 mars 2004 à la Division de la lutte contre la fraude du *U.S. Fish and Wildlife Service* et au Département américain de la justice, Section des espèces sauvages et des ressources marines, en reconnaissance de leur action

combinée de lutte contre le commerce illicite du caviar, notamment contre les activités illégales impliquant des actions de contrebande sophistiquées menées par des individus et des bandes organisées basés aux Etats-Unis, dans des pays producteurs ou de transit du caviar.

Objectif 3.3

Favoriser l'assistance technique mutuelle, y compris l'échange d'informations, dans les questions de lutte contre la fraude.

Le Secrétariat a publié trois alertes en 2004. Elles concernaient un dépôt international de preuves en balistique, le commerce illicite de faucons du Kazakhstan et des négociants professionnels en espèces sauvages. Les alertes sont des documents qui portent sur des questions de lutte contre la fraude et ne sont donc pas publiées sur le site web de la CITES.

Objectif 3.4

Elaborer les stratégies de gestion appropriées et les moyens d'incitation pour promouvoir un changement dans l'utilisation de la faune et de la flore sauvages, pour que d'illicite, elle devienne licite.

Le Secrétariat a organisé avec TRAFFIC un atelier en Ethiopie du 28 juin au 1^{er} juillet réunissant diverses agences gouvernementales et non gouvernementales pour évoquer le commerce illégal sur les marchés intérieurs d'Addis-Abeba et pour concevoir des stratégies pour l'éliminer. Cela a entraîné par la suite une importante action multiagences contre les négociants qui vendent illégalement des spécimens d'espèces sauvages, en particulier de l'ivoire d'éléphant.

Le Secrétariat a préparé un projet de plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire de l'éléphant d'Afrique qui a été discuté lors d'une réunion du dialogue des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique puis adopté par la Conférence des Parties à sa 13^e session.

Objectif 3.5

Promouvoir la connaissance des questions CITES et sensibiliser l'appareil judiciaire à l'importance au plan économique et social de la menace que le commerce illicite fait peser sur la conservation de la faune et de la flore sauvages.

En juin, le Secrétariat a participé à un atelier international de spécialistes sur l'application des contrôles dans le commerce des espèces sauvages dans les pays de PHARE, organisée à Budapest par TRAFFIC Europe, le WWF et l'UICN avec l'appui de l'Union européenne et du Gouvernement hongrois. Plusieurs procureurs y ont participé et l'accent a été mis sur les poursuites judiciaires et les sanctions pour commerce illégal d'espèces sauvages.

BUT 4: PROMOUVOIR UNE MEILLEURE COMPREHENSION DE LA CONVENTION

Objectif 4.1

Renforcer la communication et la collaboration avec les ONG nationales et internationales.

Le Secrétariat s'emploie à placer sur le site web de la CITES toujours plus d'informations sur la CITES à la disposition des organisations non gouvernementales (ONG), y compris les documents préparés pour les sessions de la Conférence des Parties et celles des comités CITES ainsi que les comptes rendus de ces sessions, et en mettant ces informations disponibles en anglais, en français et en espagnol. Chaque année, le Secrétariat augmente et améliore les ressources disponibles sur le site web de la CITES.

De plus, la participation des ONG aux sessions de la CITES reste très importante. A la CdP13, 126 ONG étaient présentes en tant qu'observateurs.

Les ONG s'intéressent de plus en plus aux sessions du Comité permanent. Elles ont pu y participer tant qu'observateurs pour la première fois à la 49^e session, en avril 2003, où 17 étaient représentées. A la 50^e session (mars 2004), 21 ONG nationales ou internationales étaient représentées par des observateurs.

Les ONG jouent aussi depuis longtemps un rôle important dans les sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes. En 2004, 20 ONG étaient représentées à la 20^e session du Comité pour les animaux et neuf à la 14^e session du Comité pour les plantes.

Le Secrétariat a été invité à intervenir devant la 51^e session de l'Assemblée générale d'*International Council for Game and Wildlife Conservation* (CIC) tenue à Bucarest (Roumanie), du 27 avril au 1^{er} mai.

Le Secrétariat a le statut d'observateur au Comité international de TRAFFIC, qui fait office de conseil d'administration de TRAFFIC et en supervise les nombreux programmes, et qui se réunit deux fois par an.

Objectif 4.3

Sensibiliser la communauté scientifique et coopérer avec elle.

Le Secrétariat a contribué à l'atelier sur les priorités en matière de conservation de la République démocratique du Congo, convoquée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en septembre à Paris, et a participé activement au troisième Congrès mondial sur la conservation organisé en novembre par l'UICN – l'Union mondiale pour la nature.

Objectif 4.4

Produire et diffuser des matériels d'information dans un large public aux niveaux régional, national et local.

Site web de la CITES

Le site web de la CITES est un important instrument de communication du Secrétariat qui y place la plupart des documents CITES ainsi que des informations générales sur ses principales activités afin d'aider le grand public à les comprendre. De plus, il publie également des communiqués de presse et des annonces. Le site web de la CITES comprend des milliers de documents et de pages html et est présenté presque entièrement dans les trois langues de travail de la Convention. D'autres informations sur ce site sont données sous l'objectif 1.4.

Bulletin

Le Monde de la CITES est une publication bisannuelle du Secrétariat CITES; c'est le bulletin officiel des Parties. Le 13^e numéro (juillet) a mis l'accent sur la manière dont les sessions de la Conférence des Parties sont organisées et conduites et sur les principaux articles du règlement intérieur. Le 14^e numéro (décembre) a porté sur l'analyse et l'interprétation des données du commerce CITES.



Timbres

Comme chaque année depuis 1993, le Secrétariat a collaboré avec l'Administration postale des Nations Unies (APNU) à publier une série de 12 timbres représentant des animaux inscrits aux annexes CITES. Cette série paraît à Genève, New York et Vienne, avec oblitération spéciale pour les enveloppes du premier jour et un feuillet contenant des informations fournies par le Secrétariat sur chaque espèce. Les timbres CITES sont parmi les séries philatéliques les plus vendues de toutes celles produites par l'APNU.

Le grand public

Le Secrétariat répond régulièrement aux questions qui lui sont adressées par téléphone, par lettre et par courriel. En 2004, il a répondu à quelque 500 demandes d'informations écrites générales. Pour alléger cette tâche, plusieurs sections du site web de la CITES ont été spécifiquement conçues, notamment la rubrique "Découvrez la CITES" et les pages d'introduction de presque toutes les rubriques, afin de donner des informations aux non spécialistes.

Objectif 4.5

Améliorer la communication et la collaboration avec les médias.

Durant l'année, le Secrétariat a fait plusieurs conférences de presse pour informer les médias sur des questions ou des événements importants. Les déclarations du Secrétaire général ont été diffusées ou placées sur le site web de la CITES et plusieurs communiqués de presse ont été émis.

Des stratégies à l'égard des médias et des kits pour la presse ont été préparés avec l'appui de l'Unité d'information du PNUE. Des points de presse ont été organisés à l'occasion des sessions de la Conférence des Parties et du Comité permanent.

Des porte-parole du Secrétariat ont répondu régulièrement aux demandes d'interviews à la radio et à un nombre moins important de demandes d'interviews de la presse et de la télévision, surtout sur des questions connues du public telles que le commerce du caviar et de l'ivoire ou la conservation des éléphants.

Enfin, la CdP13 a été largement couverte par la presse écrite, ce qui a permis de faire connaître dans le monde les décisions adoptées par les Parties.

Objectif 4.6

Sensibiliser aux questions touchant à la flore au sein de la CITES, les faire mieux connaître et faciliter la lutte contre la fraude en ce qui les concerne.

Les questions touchant à la flore ont été traitées dans toutes les activités du Secrétariat sur le renforcement des capacités dans les ateliers et dans les matériels de formation.

Remarque

Le Secrétariat n'a pas réalisé d'actions particulières concernant l'objectif 4.2 (*Renforcer l'alliance avec les communautés locales, les associations de consommateurs et les commerçants*) en 2004.

BUT 5: RENFORCER LA COOPERATION AVEC NOS PARTENAIRES INTERNATIONAUX ET CONCLURE DES ALLIANCES STRATEGIQUES AVEC EUX

Objectif 5.1

Veiller à ce qu'il y ait des relations de travail optimales avec le PNUE et une étroite coordination et synergie avec la CDB et les autres accords multilatéraux sur l'environnement.

En avril, le Secrétariat a participé un atelier tenu à Vilm (Allemagne) intitulé "Promouvoir la coopération et la synergie CITES/CDB" avec l'appui des Gouvernements allemand et britannique, des Secrétariats de la CITES et de la CDB, du PNUE, de l'UICN, de TRAFFIC et de *Flora and Fauna International*. Les conclusions et les recommandations de l'atelier ont été soumises par les Parties intéressées à la CdP13. La CDB a fourni une fonction de recherche pour le site web de la CITES.

Le Secrétariat CITES a joué un rôle essentiel dans la création du groupe de contact sur la biodiversité, pour les conventions sur la biodiversité, en accueillant la deuxième réunion du groupe en août. Le groupe a défini ses priorités et son mode de fonctionnement en cours d'année.

En septembre, le Secrétariat a participé à un atelier intitulé "Vers l'harmonisation des rapports nationaux des traités sur la biodiversité", convoqué en Belgique par le PNUE-WCMC en coopération avec les Gouvernements belge et britannique. Le compte-rendu de l'atelier a été soumis à la CdP13 en tant que document d'information CoP13 Inf. 15.

En novembre, le Secrétariat a participé à une table ronde sur la faisabilité, les aspects pratiques et le coût des certificats d'origine, organisée à Paris par l'Institut du développement et des relations durables internationales, l'Université des Nations Unies et le Centre de philosophie du droit. Le rapport de la table ronde a circulé pour commentaire et sa version finale a été soumise à la troisième session du groupe de travail ouvert *ad hoc* de la CBD sur l'accès aux bénéfices et leur partage (Bangkok, février 2005). Le Secrétariat a profité de la table ronde pour rencontrer le Secrétariat de la Convention sur le patrimoine mondial (CPM) et échanger des informations et des expériences sur des questions administratives communes (types d'accords pour obtenir une expertise scientifique externe, etc.) et des activités de fond (travail de la CPM sur la biodiversité).

Le Secrétariat continue de travailler en étroite collaboration avec le PNUE et l'UNESCO au Projet sur la survie des grands singes (GRASP) et a représenté les AME au Comité exécutif intérimaire du GRASP.

Objectif 5.2

Veiller à ce qu'il y ait une étroite coopération et coordination avec les autres conventions, accords et associations pertinents.

En réponse à l'accord intervenu à la 25^e session du Comité des pêches (COFI) de la FAO, une consultation d'experts de la FAO a été convoquée pour aborder plusieurs questions liées à la CITES, dont la clause sur les espèces semblables (Article II, paragraphe 2 b), de la Convention), l'inscription scindée, l'aquaculture et les implications du transfert d'espèces de l'Annexe I à l'Annexe II. La consultation d'experts a inclus une analyse des effets socio-économiques de l'inscription des esturgeons, des strombes géants et de plusieurs propositions d'inscription hypothétiques. La consultation s'est tenue à Rome (Italie) du 25 au 28 mai et un rapport a été préparé par la FAO et soumis à la CdP13 comme document d'information CoP13 Inf. 34.



Le lambi (Strombus gigas, Annexe II) est une espèce des

Caraïbes qui attire de plus en plus l'attention de la CITES.

En juin, le Secrétariat a participé à une autre consultation d'experts de la FAO sur les questions juridiques liées à la CITES et aux espèces aquatiques exploitées commercialement, tenue à Rome. Le rapport de la consultation a été soumis à la CdP13 comme document d'information CoP13 Inf. 35 et remis l'année suivante à la 26^e session du Comité des pêches de la FAO (Rome, mars 2005).

Un panel d'experts consultatif *ad hoc* a été tenu en juillet pour évaluer les propositions d'amendement des Annexes I et II de la CITES concernant les espèces aquatiques exploitées commercialement; il est évoqué sous l'objectif 2.2.

Objectif 5.3

Veiller à une meilleure coordination avec les programmes scientifiques et techniques et, là où c'est nécessaire, une répartition plus efficace des tâches entre les différents partenaires techniques tels que l'UICN, le PNUE-WCMC, TRAFFIC, et autres entités.

Le Secrétariat coopère avec TRAFFIC International dans le cadre d'un protocole d'accord afin d'améliorer la mise en œuvre de la CITES et de renforcer les capacités aux niveaux régional et national.

Le Secrétariat coopère aussi étroitement avec TRAFFIC Afrique de l'Est/Afrique australe, qui administre le Système d'information sur le commerce de l'éléphant (ETIS). La base de données d'ETIS, qui regroupe des éléments sur les saisies mondiales d'ivoire et d'autres produits de l'éléphant commercialisés illicitement, est une source d'informations importante et d'analyse des données, et a déjà aidé la Conférence des Parties à établir les priorités dans ses travaux sur les contrôles du commerce de l'ivoire. La Convention tire également parti des études sur les marchés nationaux de l'ivoire réalisées par TRAFFIC dans diverses régions du monde.

Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec le PNUE-WCMC dans le cadre d'un contrat par lequel ce dernier fournit un soutien scientifique et technique. Ce soutien intervient essentiellement dans le domaine de la surveillance continue du commerce (voir objectif 1.4). Cependant, le PNUE-WCMC tient également la base de données dont il tire la *Liste des espèces CITES*, ainsi que les *Annexes CITES annotées et les réserves*. Il répond également pendant toute l'année aux questions sur la répartition géographique des espèces, le commerce dont elles font l'objet, leur état de conservation et leur nomenclature.

Objectif 5.4

Veiller à ce que les mesures prises dans le cadre de la CITES soient reconnues et acceptées par l'OMC, et à ce qu'un appui mutuel prévale entre ces organismes dans le processus de prise de décision.

En avril, le Secrétariat a participé à une réunion de la session extraordinaire du Comité Commerce et Environnement de l'Organisation mondiale du commerce (CCE/SE), chargé des négociations dans le cadre du Cycle de Doha. Il a eu des discussions informelles avec le Président de la CCE/SE et le Directeur de la Division Commerce et Environnement de l'OMC avant la session. Le Secrétaire général de la CITES a participé à un colloque public intitulé "Le multilatéralisme à la croisée des chemins" en mai ainsi qu'à la session de juin de la CCE/SE. Il n'a pu participer ni à l'atelier de l'OMC sur les marchandises environnementales ni la CCE/SE, tenus tous deux en octobre – la CdP13 ayant lieu en même temps.


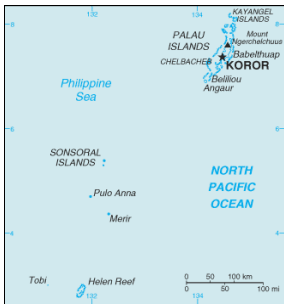

Le Secrétariat a fourni ses commentaires sur un projet de document préparé par le PNUE sur les mesures commerciales et les accords internationaux sur l'environnement. Il a aussi réalisé une présentation PowerPoint pour un atelier national de formation organisé à l'intention du Cambodge par l'équipe spéciale PNUE-CNUCED de renforcement des capacités sur le commerce, l'environnement et le développement; le thème abordé était "Améliorer la coordination des politiques en matière de commerce et d'environnement: application des AME incluant des mesures commerciales". Le Secrétariat a rencontré un consultant du PNUE qui cherchait des moyens d'améliorer le travail du PNUE sur l'environnement et le commerce, en particulier par rapport aux AME. Il a également rencontré un professeur qui travaillait à un manuel sur le commerce et l'environnement.

BUT 6: AVANCER VERS UNE COMPOSITION MONDIALE DE LA CONVENTION

Objectif 6.1

Faire en sorte qu'il y ait au moins 20 Parties de plus à la Convention en 2005, en particulier des pays qui sont des Etats de l'aire de répartition d'espèces faisant l'objet d'un commerce important, ou des pays de consommation de plantes et d'animaux sauvages, et des pays situés dans des régions où la CITES est relativement peu représentée.

Trois Etats ont déposé leur instrument d'adhésion à la Convention en 2004, dont deux sont devenus Parties à la Convention cette année là.

Pays	Date de dépôt de l'instrument d'adhésion	Date de l'entrée en vigueur
<p>République démocratique populaire lao</p> 	1/3/2004	30/5/2004
<p>Palaos</p> 	16/4/2004	15/7/2004
<p>Samoa</p> 	9/11/2004	7/2/2005

Au 31 décembre 2004, 166 Etats étaient Parties à la Convention. A la fin de 2004, 15 pays avaient rejoint la Convention depuis la mise en œuvre de la *Vision d'une stratégie*.

La liste complète des Parties peut être consultée sur le site web de la CITES sous "Pays membres".

Objectif 6.2

Inciter les Parties à accepter l'amendement de Gaborone à l'Article XXI de la Convention, adopté en 1983, puis à l'adhésion des organisations d'intégration économique régionale.

L'amendement à l'Article XI, paragraphe 3 a), de la Convention (amendement financier adopté à Bonn le 22 Juin 1979) est entré en vigueur le 13 avril 1987. En 2004, 136 Parties sur 166 avaient adopté cet amendement, dont 42 sur les 48 qui étaient Parties à la CITES au moment de son adoption.

A la fin de l'année, 75 Parties avaient accepté l'amendement de Gaborone, dont 44 étaient Parties à la Convention le 30 avril 1983 au moment de son adoption. Cependant, malgré plusieurs recommandations de la Conférence des Parties d'accepter cet amendement [dans toutes les résolutions financières depuis 1983, dans plusieurs décisions et dans l'actuel objectif de la *Vision d'une stratégie jusqu'en 2005*], cet amendement n'est pas encore entré en vigueur car il doit être accepté par 54 des 80 Etats qui étaient Parties à la CITES au moment de son adoption.

La liste complète des Parties qui ont accepté cet amendement et d'autres informations les concernant se trouvent sur le site web de la CITES à la rubrique "Pays membres".

BUT 7: AMELIORER ET CONSOLIDER LA BASE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE LA CONVENTION

Objectif 7.1

Résoudre le problème du versement tardif et inadéquat des contributions au fonds d'affectation spéciale CITES.

Les dépenses administratives de base du Secrétariat, la Conférence des Parties et ses organes subsidiaires, le Comité permanent et les Comités CITES sont financées par le fonds d'affectation spéciale CITES, qui est alimenté par les contributions des Parties à la Convention sur la base du barème des quotes-parts des Nations Unies, ajusté de façon à prendre en compte le fait que tous les Membres des Nations Unies ne sont pas Parties à la Convention. La Conférence des Parties, dans chaque résolution sur le financement et le budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence, encourage les Parties à verser leur quote-part en temps voulu. Jusqu'à présent, le Secrétariat a mis en place une série de mesures visant à faciliter la collecte des contributions. Le Secrétariat envoie à chaque Partie une demande de versement de sa contribution avant le début de l'année civile à laquelle elle se rapporte. Il envoie des rappels au moins trois fois par an aux Parties ayant des arriérés. Copie de la correspondance relative aux questions financières est envoyée aux missions permanentes. Le Secrétariat publie des informations sur l'état des contributions au fond d'affectation spéciale CITES sur le site web de la CITES et les met à jour régulièrement. Le Comité permanent a abordé le problème du non-paiement des contributions lors de ses sessions des années 2001 à 2004. Il a demandé aux Parties qui avaient des arriérés de les régler en respectant les dates butoirs établies. Il a aussi demandé aux Parties qui avaient des difficultés à verser leur contribution de proposer un plan de paiement de leurs arriérés en un temps limité. De plus, le Comité permanent a chargé son Président, les représentants régionaux et le Secrétaire général de contacter par la voie diplomatique les Parties ayant des arriérés pour les presser de les régler. L'expérience acquise au cours des dernières années montre qu'un examen officiel régulier suivi de mesures visant à persuader les Parties ayant des arriérés de rectifier la situation est efficace. L'annexe 1 du présent document montre l'état des contributions des Parties au fonds d'affectation spéciale CITES au 31 décembre 2004.

Objectif 7.2

Veiller à ce que les décisions de la Conférence des Parties tiennent pleinement compte de leurs implications financières au niveau du fonds d'affectation spéciale CITES.

La résolution 4.6 (Rev. CoP12) indique que "tout projet de résolution ou de décision soumis pour examen à une session de la Conférence des Parties, s'il a, pour le Secrétariat, des conséquences budgétaires ou quant à sa charge de travail, doit contenir ou être accompagné d'un budget concernant le travail qu'il implique et indiquer la source de financement". Dans chaque résolution sur le financement et le budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties, la Conférence rappelle aux Parties que tous les travaux du Secrétariat résultant de nouvelles résolutions ou décisions ne seront pas entrepris si des fonds supplémentaires n'ont pas été approuvés ou si les priorités des travaux en cours financés par le fonds d'affectation spéciale n'ont pas été réexaminées lorsque la résolution ou la décision est adoptée par la Conférence des Parties. Cette résolution charge le Secrétariat de prendre des dispositions, dans des propositions de projets à financement externe, pour tous les coûts qu'il supporte, y compris en personnel, pour leur réalisation.

Objectif 7.3

Obtenir des fonds supplémentaires pour les activités menées dans le cadre de la Convention.

En 2004, le Secrétariat a mis en œuvre divers projets sur la base de recommandations au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes, ainsi que des tâches spécifiées dans les résolutions et décisions adoptées à la CdP12. Le tableau qui suit donne la liste des projets à financement externes en cours et ceux entrepris en 2004, ainsi que leur coût et les Etats ou organisations ayant alloué des fonds.

Titre du projet et donateurs	Région	Coût en USD
<p>Système de suivi à long terme de la chasse illicite à éléphant (MIKE), octobre 2001 – en cours</p> <p>Donateurs: Afrique du Sud, Autriche, Belgique, Danemark, Japon, Royaume-Uni, Commission européenne et <i>Japan Federation of Ivory Arts & Crafts Association</i></p>	Afrique	3.354.500 (depuis octobre 2001)
<p>Etude sur l'abondance, la répartition géographique et la conservation de <i>Guaiacum sanctum</i> L. au Mexique: Deuxième étape, novembre 2003 – en cours</p> <p>Donateur: Allemagne</p>	Amérique du Nord	10.000 (depuis novembre 2003)
<p>Réunion d'experts de la lutte contre la fraude, février 2004, Shepherdstown, Virginie (Etats-Unis d'Amérique)</p> <p>Donateurs: Danemark, Etats-Unis et <i>Conservation Treaty Support Fund</i></p>	Monde	18.700
<p>Programme de renforcement des capacités aux Fidji, février 2004</p> <p>Donateur: Royaume-Uni</p>	Océanie	23.900
<p>Atelier technique sur la conservation et le commerce des concombres de mer des familles Holothuridae et Stichopodidae, mars 2004, Kuala Lumpur (Malaisie)</p> <p>Donateur: Etats-Unis</p>	Monde	65.800
<p>Examen des mécanismes innovants existant pour financer la conservation des espèces de la faune et de la flore sauvages, avril 2004</p> <p>Donateur: France</p>	Monde	10.000
<p>Atelier subrégional du Mékong sur la gestion du commerce des espèces sauvages et l'application de la CITES, mai 2004, Hanoï (Viet Nam)</p> <p>Donateur: Hong Kong (Chine)</p>	Asie	31.500
<p>Réunion consultative sur le commerce des faucons destinés à la fauconnerie, mai 2004, Abu Dhabi (Emirats arabes unis)</p> <p>Donateurs: Emirats arabes unis, Royaume-Uni</p>	Monde	28.200
<p>Atelier sur la lutte contre la fraude concernant le commerce intérieur de l'ivoire, juin 2004, Addis-Abeba (Ethiopie)</p> <p>Donateurs: France, WWF International</p>	Afrique	5200
<p>Réunion de la région Asie, juillet 2004, Makati (Philippines)</p> <p>Donateurs: Hong Kong (Chine), Japon, <i>International Fund for Animal Welfare</i></p>	Asie	59.000
<p>Atelier CITES sur la lutte contre la fraude pour l'Amérique centrale, août 2004, San Salvador (El Salvador)</p> <p>Donateur: <i>Humane Society of the United States</i></p>	Amérique centrale	50.900
<p>Sixième réunion du dialogue des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, septembre 2004, Bangkok (Thaïlande)</p> <p>Donateurs: Japon, Etats-Unis, Royaume-Uni</p>	Afrique	113.200

Titre du projet et donateurs	Région	Coût en USD
Projet des délégués parrainés pour la 13 ^e session de la Conférence des Parties, octobre 2004, Bangkok (Thaïlande) Donateurs: Autriche, Canada, Danemark, Etats-Unis, Finlande, Irlande, Japon, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Royaume-Uni, <i>All Japan Association of Reptile Skin and Leather Industry</i> , <i>Birds International</i> , <i>Conservation Treaty Support Fund</i> , <i>European Pet Organisation</i> , <i>International Fur Trade Federation</i> , <i>IWMC World Conservation Trust</i> , <i>Loro Parque Fundación</i> , <i>Ornamental Fish International</i> , <i>Safari Club International</i> , <i>Species Survival Network</i> , <i>World Association of Zoos and Aquariums</i> , WWF International	Monde	532.200

Objectif 7.4

Inciter au versement de contributions additionnelles volontaires et rechercher de nouveaux moyens d'obtenir une assistance financière des milieux de donateurs.

La liste des donateurs agréés inclut à présent toutes les organisations internationales et non gouvernementales qui ont participé à des sessions de la Conférence des Parties avec l'approbation du pays où elles sont basées. Cela a permis au Secrétariat de contacter une large gamme d'organisations pour trouver des fonds à l'appui de ses projets et activités.

Des propositions de projets sont préparées pour chaque projet et envoyées aux donateurs potentiels pour les informer sur les projets ayant besoin de fonds externes.

Objectif 7.5

Etablir une planification et des prévisions plus réalistes et améliorer l'établissement des rapports financiers et de ceux sur la mise en œuvre de la Convention.

La gestion du programme et des finances de la Convention s'est améliorée ces dernières années. Suite à l'amélioration de la planification et des prévisions, le taux de réalisation du budget a été de 99,7 en 2004. Le solde du fond d'affectation spéciale a été maintenu à un niveau relativement bas. Les comptes certifiés de la Convention pour 2004 sont joints en tant qu'annexe 2. Ils ont été certifiés corrects et conformes aux politiques comptables et aux réglementations financières des Nations Unies.

ANNEXES

Annexe 1

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE CITES
 ETAT DES CONTRIBUTIONS AU 31 DECEMBRE 2004
 (en dollar US)

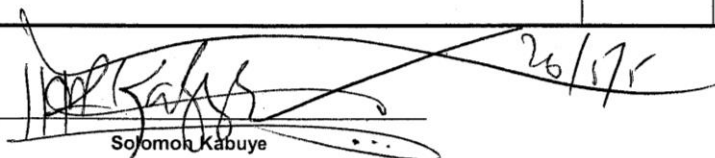
Pays	Contributions impayées pour 1992- 2003	Contributions dues pour 2004	Reçues en 2004		Impayées pour 2004 et années passées
			Pour 1992- 2003	Pour 2004 et années futures	
Afghanistan	0	422			422
Afrique du Sud	(19.123)	19.123		19.123	(19.123)
Albanie	35	141	35	141	0
Algérie	(3.281)	3.281			0
Allemagne	0	457.870		457.870	0
Antigua-et-Barbuda	1.674	94			1.768
Arabie saoudite	25.966	25.966	25.966	25.966	0
Argentine	100.615	53.853	17.302		137.166
Australie	(76.257)	76.257			0
Autriche	0	44.386		44.386	0
Azerbaïdjan	0	187		187	0
Bahamas	(1.356)	562			(794)
Bangladesh	499	469			968
Barbade	0	422		819	(397)
Bélarus	15.722	891	891		15.722
Belgique	0	52.916		52.916	0
Belize	92	47			139
Bénin	103	94	103	223	(129)
Bhutan	47	47	47	47	0
Bolivie	925	375			1.300
Botswana	(469)	469		938	(938)
Brésil	236.174	112.019	54.797		293.396
Brunéi Darussalam	0	1.547		3.094	(1.547)
Bulgarie	984	609	984	609	0
Burkina Faso	(1.148)	94		3.692	(4.746)
Burundi	3.990	47			4.037
Cambodge	0	94			94
Cameroun	5.676	422	5.676	706	(284)
Canada	0	119.893		119.893	0
Chili	4.515	9.936	4.515	9.936	0
Chine	0	71.804		71.804	0
Chypre	0	1.781		1.781	0
Colombie	7.093	9.421	7.093	9.722	(301)
Comores	2.595	47			2.642
Congo	(40)	47			7
Costa Rica	(58.953)	937		2.870	(60.886)
Côte d'Ivoire	1.256	422			1.678
Croatie	0	1.828		1.828	0
Cuba	1.406	1.406	1.406		1.406
Danemark	0	35.105		35.105	0
Djibouti	3.579	47			3.626
Dominique	(385)	47			(338)

Pays	Contributions impayées pour 1992-2003	Contributions dues pour 2004	Reçues en 2004		Impayées pour 2004 et années passées
			Pour 1992-2003	Pour 2004 et années futures	
Egypte	3.796	3.796			7.592
El Salvador	6.008	844			6.852
Emirats arabes unis	9.468	9.468	9.468	9.448	20
Equateur	2.066	1.172	2.066	1.172	0
Erythrée	0	47		94	(47)
Espagne	0	118.053		118.053	0
Estonie	0	469		938	(469)
Etats-Unis d'Amérique	(68.866)	1.031.134		1.000.000	(37.732)
Ethiopie	0	187		187	0
Fédération de Russie	0	56.244		23.075	33.169
Fidji	0	187		187	0
Finlande	0	24.466		24.466	0
France	0	303.060		303.060	0
Gabon	7.909	656			8.565
Gambie	(1.492)	47			(1.445)
Géorgie	19.818	234			20.052
Ghana	0	234		234	0
Grèce	0	25.263		25.263	0
Grenade	137	47			184
Guatemala	3.168	1.265	3.168	1.265	0
Guinée	3.944	141			4.085
Guinée équatoriale	3.556	47	3.556	1.241	(1.194)
Guinée-Bissau	2.057	47			2.104
Guyana	0	47		47	0
Honduras	27	234			261
Hongrie	0	5.624		5.624	0
Inde	15.983	15.983			31.966
Indonésie	0	9.374		9.374	0
Iran (République islamique d')	135.951	12.749	19.531		129.169
Irlande	0	13.780		27.560	(13.780)
Islande	0	1.547		1.547	0
Israël	0	19.451			19.451
Italie	0	237.383		237.383	0
Jamahiriya arabe libyenne	2.111	7.055			9.166
Jamaïque	0	187		187	0
Japon	0	914.698		914.698	0
Jordanie	0	375		375	0
Kazakhstan	842	1.312	842	470	842
Kenya	0	375		375	0
Koweït	0	6.890		6.890	0
Lesotho	0	47		47	0
Lettonie	(2.225)	469			(1.756)
L'ex-République yougoslave de Macédoine	0	281			281
Libéria	1.538	47			1.585
Liechtenstein	0	281		281	0
Lituanie	0	797		797	0

Pays	Contributions impayées pour 1992-2003	Contributions dues pour 2004	Reçues en 2004		Impayées pour 2004 et années passées
			Pour 1992-2003	Pour 2004 et années futures	
Luxembourg	0	3.750		3.750	0
Madagascar	(2.331)	141			(2.190)
Malaisie	0	11.014		10.999	15
Malawi	1.995	94	1.995	94	0
Mali	2.854	94			2.948
Malte	0	703		703	0
Maroc	7.777	2.062			9.839
Maurice	0	516		516	0
Mauritanie	1.252	47			1.299
Mexique	10.198	50.901	10.198	67.049	(16.148)
Monaco	0	187		187	0
Mongolie	(206)	47			(159)
Mozambique	0	47		94	(47)
Myanmar	518	469	518	434	35
Namibie	0	328			328
Népal	366	187			553
Nicaragua	(44)	47			3
Niger	4.317	47			4.364
Nigéria	168	3.187			3.355
Norvège	0	30.278		30.278	0
Nouvelle-Zélande	0	11.296		11.296	0
Ouganda	(1.609)	234			(1.375)
Ouzbékistan	12.158	516	516		12.158
Pakistan	480	2.859	480	2.859	0
Panama	(1.272)	844			(428)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1.994	281			2.275
Paraguay	2.593	750			3.343
Pays-Bas	0	81.460		81.460	0
Pérou	10.312	5.531	10.312	5.980	(449)
Philippines	(6.291)	4.687		1.256	(2.860)
Pologne	0	17.717		21.107	(3.390)
Portugal	0	21.654		21.654	0
Qatar	0	1.594		1.594	0
République arabe syrienne	1.576	5.908			7.484
République centrafricaine	1.645	47	1.645	47	0
République de Corée	41.756	86.756	41.756	86.756	0
République de Moldova	31	94	31	94	0
République démocratique du Congo	(358)	187			(171)
République dominicaine	6.966	1.078	6.966	1.078	0
République tchèque	0	9.515		9.515	0
République-Unie de Tanzanie	0	187		187	0
Roumanie	0	2.718		2.718	0
Royaume-Uni	0	259.471		259.471	0
Rwanda	92	47	92	47	0
Sainte-Lucie	139	94	139	74	20
Saint-Kitts-et-Nevis	47	47	47	47	0

Pays	Contributions impayées pour 1992-2003	Contributions dues pour 2004	Reçues en 2004		Impayées pour 2004 et années passées
			Pour 1992-2003	Pour 2004 et années futures	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	137	47			184
Sao-Tomé-et-Principe	92	47			139
Sénégal	(1.791)	234			(1.557)
Serbie-et-Monténégro	0	937			937
Seychelles	0	94			94
Sierra Leone	51	47			98
Singapour	0	18.420		18.420	0
Slovaquie	0	2.015		2.015	0
Slovénie	0	3.796		3.796	0
Somalie	4.229	47			4.276
Soudan	4.998	281			5.279
Sri Lanka	0	750		750	0
Suède	0	48.123		48.123	0
Suisse	0	59.712		59.712	0
Suriname	3.118	94			3.212
Swaziland	1.817	94	1.230		681
Tchad	4.229	47			4.276
Thaïlande	22	13.780	22	13.780	0
Togo	3.666	47			3.713
Trinité-et-Tobago	0	750		750	0
Tunisie	1.119	1.406	1.119	292	1.114
Turquie	3	20.623	3	20.620	3
Ukraine	25.620	2.484			28.104
Uruguay	8.060	3.750	3.750		8.060
Vanuatu	13	47	13	47	0
Venezuela	46.640	9.749			56.389
Viet Nam	0	750		750	0
Yémen	2.470	281			2.751
Zambie	0	94		94	0
Zimbabwe	375	375	375	375	0
TOTAL	599.721	4.739.736	238.653	4.368.862	731.942

Comptes certifiés du fonds d'affectation spéciale de la Convention pour 2003-2004

Trust Fund for the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES)	
I. Statement of income and expenditure and changes in reserves and fund balances for the first year of biennium 2004-2005 ended 31 December 2004	
Income	USD
Voluntary contributions	4,743,865
Interest income	62,355
Miscellaneous income	446,319
Total Income	5,252,539
Expenditure	
Staff and other personnel costs	3,879,494
Contractual services	346,071
Travel	380,274
Operating expenses	310,628
Acquisitions	93,748
Programme support costs	639,087
Total Expenditure	5,649,302
Excess/(shortfall) of income over expenditure	(396,763)
Prior period adjustments	(7,190)
Net excess/(shortfall) of income over expenditure	(403,953)
Reserves and fund balances, beginning of period	2,241,527
Reserves and fund balances, end of period	1,837,574
II. Statement of assets, liabilities, reserves and fund balances as at 31 December 2004	
Assets	
Cash and term deposits	456,723
Investments	1,842,170
Voluntary contributions receivable	916,839
Other accounts receivable	1,155,428
Total assets	4,371,160
Liabilities	
Payments or contributions received in advance	166,803
Unliquidated obligations	559,154
Interfund balances	1,244,363
Other accounts payable	563,266
Total liabilities	2,533,586
Reserves and fund balances	
Cumulative surplus	1,837,574
Total reserves and fund balances	1,837,574
Total liabilities, reserve and fund balance	4,371,160
 OK Solomon Kabuye Officer in Charge ACCOUNTS SECTION BUDGET AND FINANCIAL MANAGEMENT SERVICE, UNON 24/05/2005	
CTL	24/05/2005

Réunions organisées par le Secrétariat CITES ou auxquelles il a participé en 2004

Réunions	Lieux et dates	Objectifs
Février		
Réunion d'experts de la lutte contre la fraude	Shepherdstown (Etats-Unis d'Amérique) 2 – 6 février	1.3, 1.10, 3.1, 7.3
Atelier sur le renforcement des capacités sur les questions d'application de la CITES aux Fidji	Suva (Fidji) 2 – 6 février	1.2, 1.7, 1.8, 7.3
Atelier international sur l'application de la CITES pour la conservation et le commerce des hippocampes	Mazatlán (Mexique) 3 – 5 février	1.8, 2.3
14 ^e session du Comité pour les plantes	Windhoek (Namibie) 16 – 20 février	1.12, 4.1
Réunion de 2004 du Comité de la nomenclature (flore)	Windhoek (Namibie) 17 février	4.1, 4.4
Mars		
Atelier technique sur la conservation et le commerce des concombres de mer des familles Holothuridae et Stichopodidae	Kuala Lumpur (Malaisie) 1 – 3 mars	2.3, 7.3
Atelier sur le renforcement des capacités juridiques et socio-économiques nationales	Asunción (Paraguay) 1 – 5 mars	1.1
50 ^e session du Comité permanent	Genève (Suisse) 15 – 19 mars	1.12, 4.1
20 ^e session du Comité pour les animaux	Johannesburg (Afrique du Sud) 29 mars – 2 avril	1.12, 4.1
Réunion de 2004 du Comité de la nomenclature (faune)	Johannesburg (Afrique du Sud) 30 mars	4.1, 4.4
Avril		
Atelier trinational sur le ramin	Kuala Lumpur (Malaisie) 15 – 16 avril	1.3, 1.8, 1.10
Réunion de la session spéciale du Comité Commerce et Environnement de l'OMC	Genève (Suisse) 19 avril	5.4
Atelier intitulé "Promouvoir la coopération et la synergie CITES/CDB"	Ile de Vilm (Allemagne) 20 – 24 avril	5.1
Atelier sur la lutte contre la fraude	Katmandu (Népal) 26 – 30 avril	3.2
51 ^e session de l'Assemblée générale d' <i>International Council for Game and Wildlife Conservation</i> (CIC)	Bucarest (Roumanie) 27 avril – 1 ^{er} mai	4.1

Réunions	Lieux et dates	Objectifs
Mai		
Atelier sur l'application de la CITES	Belgrade (Serbie-et-Monténégro) 4 – 6 mai	1.2
Atelier pour la formation des douaniers	Budapest (Hongrie) 14 mai	3.1
Réunion consultative sur le commerce des faucons destinés à la fauconnerie	Abu Dhabi (Emirats arabes unis) 16 – 19 mai	3.2, 7.3
Atelier de l'OIBT sur le renforcement des capacités pour l'application de l'inscription de l'acajou des Antilles (<i>Swietenia macrophylla</i>) à l'Annexe II de la CITES	Pucallpa (Pérou) 18 – 21 mai	1.8, 2.3
Symposium public de l'OMC "Le multilatéralisme à la croisée des chemins"	Genève (Suisse) 25 – 27 mai	5.4
Consultation d'experts de la FAO sur l'"Application des questions touchant à l'inscription des espèces aquatiques exploitées commercialement inscrites aux annexes CITES"	Rome (Italie) 25 – 29 mai	2.2, 5.2
Session bisannuelle du Comité de TRAFFIC International	New York (Etats-Unis) 27 – 28 mai	4.1
Atelier subrégional du Mékong sur la gestion du commerce des espèces sauvages et l'application de la CITES	Hanoï (Viet Nam) 31 mai – 2 juin	3.2, 7.3
Juin		
Atelier international de spécialistes sur l'application des contrôles dans commerce des espèces sauvages dans les pays de PHARE	Budapest (Hongrie) 3 – 4 juin	3.5
Atelier sur le renforcement des capacités socio-économiques et légales nationales	Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) 7 – 9 juin	1.1
Atelier " La Science et la CITES" à l'intention de 12 Parties de l'Afrique australe	Lusaka (Zambie) 21 – 25 juin	1.2, 1.7, 1.10, 2.3
Réunion de la session spéciale du Comité Commerce et Environnement de l'Organisation mondiale du commerce	Genève (Suisse) 22 juin	5.4
Consultation d'experts de la FAO sur les "Questions juridiques touchant à l'inscription des espèces aquatiques exploitées commercialement inscrites aux annexes CITES"	Rome (Italie) 22 – 25 juin	5.2
Atelier sur la lutte contre la fraude dans le commerce intérieur de l'ivoire	Addis-Abeba (Ethiopie) 28 juin – 1 ^{er} juillet	3.4, 7.3
Juillet		
1 ^{ère} session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	Vienne (Autriche) 7 – 9 juillet	3.1
Conseil consultatif d'experts de la FAO pour l'évaluation d'une proposition d'amendement des Annexes I et II de la CITES concernant les espèces aquatiques exploitées commercialement	Rome (Italie) 13 – 17 juillet	2.2

Réunions	Lieux et dates	Objectifs
Réunion régionale de la CITES pour l'Asie	Makati (Philippines) 19 – 21 juillet	1.10, 7.3
Août		
Atelier sur l'application de la CITES dans l'Océanie	Brisbane (Australie) 2 – 6 août	1.2, 1.10
2 ^e réunion du Groupe de contact sur la biodiversité	Genève (Suisse) 16 août	5.1
Atelier subrégional sur l'application de la CITES	San Salvador (El Salvador) 23 – 27 août	1.1, 7.3
Septembre		
Réunion du Groupe de l'Union européenne sur la lutte contre la fraude dans le commerce des espèces sauvages	Bruxelles (Belgique) 10 septembre	3.1
Atelier intitulé "Garantir la protection des sites du patrimoine mondial en République démocratique du Congo" convoqué par l'UNESCO	Paris (France) 13 – 14 septembre	4.3
Atelier intitulé "Vers l'harmonisation des rapports nationaux des traités sur la biodiversité"	Bruxelles (Belgique) 22 – 23 septembre	5.1
Sixième réunion du dialogue des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique	Bangkok (Thaïlande) 28 – 30 septembre	1.10, 1.12, 2.2, 3.4, 7.3
Octobre		
51 ^e session du Comité permanent	Bangkok (Thaïlande) 1 ^{er} octobre	1.12, 4.1
13 ^e session de la Conférence des Parties à la CITES	Bangkok (Thaïlande) 2 – 14 octobre	1.12, 4.1, 7.3
52 ^e session du Comité permanent	Bangkok (Thaïlande) 14 octobre	1.12, 4.1
Novembre		
Table ronde sur la faisabilité, les aspects pratiques et le coût des certificats d'origine dans la gouvernance de l'accès aux bénéfiques et leur partage	Paris (France) 10 novembre	5.1
Atelier de formation à la CITES	Kinshasa (République démocratique du Congo) 15 – 18 novembre	1.2
Troisième Congrès mondial sur la conservation organisé par l'UICN – l'Union mondiale pour la nature	Bangkok (Thaïlande) 17 – 25 novembre	4.3
Décembre		
Atelier multiagences sur la lutte contre la fraude dans le commerce des espèces sauvages	Bangkok (Thaïlande) 1 – 2 décembre	3.2
Réunion bisannuelle du Comité de TRAFFIC International	Cambridge (Royaume-Uni) 8 – 9 décembre	4.1

Réunions	Lieux et dates	Objectifs
Atelier sur l'Accord de Lusaka	Nairobi (Kenya) 8 – 10 décembre	3.2
Atelier de formation à l'application de la CITES	Ile de Vilm (Allemagne) 13 décembre	1.10, 3.2
Réunion subrégionale de l'océan Indien sur les aspects scientifiques et légaux de l'application de la CITES	Antananarivo (Madagascar) 13 – 17 décembre	1.1, 1.2, 2.1
Séminaire CITES de formation des douaniers	Belgrade (Serbie-et-Monténégro) 17 décembre	1.3

Organigramme du Secrétariat

